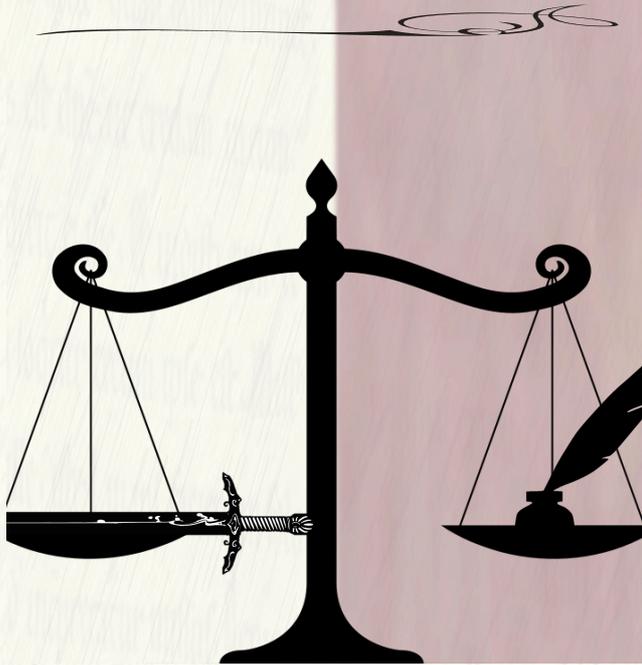


# Les Chroniques de Juslittera

Les Chroniques de Juslittera



Le projet *Juslittera* veut être un moteur de la recherche dans l'étude des rapports entre le droit (la norme) et la littérature du XI<sup>e</sup> siècle à l'époque des Lumières. Aussi, afin de démontrer, même aux yeux des plus récalcitrants, la nécessité de cette approche interdisciplinaire des textes qui éclaire combien les domaines juridiques et littéraires se mêlent, se nourrissent, voire se superposent à cette époque, la création d'une revue spécifique dédiée à ces axes de recherche nous est apparue incontournable.

*Les Chroniques de Juslittera* sera une revue **uniquement et intégralement numérique**. Toutes les études envisagées auront **obligatoirement un rapport avec les recherches menées dans le cadre du projet Juslittera**. Nous envisageons deux types de publications : des numéros au fil de l'eau regroupant la somme de travaux indépendants ; mais aussi des numéros conçus autour d'un thème commun comme par exemple :

- L'œuvre de Philippe de Novare : un auteur aux confluences du droit et de la littérature.
- La normativité matrimoniale dans les fabliaux : interférences satiriques et discours juridiques.
- La fiction juridique dans le droit de l'ancien Régime : formulation et expressivité du discours.
- Le procès pénal dans les chansons de geste (fin XI<sup>e</sup>-fin XIII<sup>e</sup> siècle) : motif littéraire ou miroir de la procédure juridique contemporaine ?
- L'ambivalence de la pratique du serment dans les chansons de geste (fin XI<sup>e</sup>-fin XIII<sup>e</sup> siècle) : littérarité et juridicité de la notion.

Il ne s'agit là que de quelques propositions, et nous serions heureux d'accueillir toutes autres suggestions. Par ailleurs, nous voulons offrir la possibilité aux participants de la Vidéothèque de *Juslittera*, de publier leurs communications dans la revue.

En pratique, chaque article proposé sera publié qu'après l'approbation du Comité de rédaction, composé des membres historiques de l'équipe *Juslittera*, et après avoir été expertisé par des spécialistes. Le directeur de la publication sera M. Bernard Ribémont et l'intégralité du secrétariat d'édition, sera assuré par M. Jérôme Devard. Par ailleurs, chacun des articles proposés sera *Les Chroniques de Juslittera* se présenteront sous le format d'un fichier pdf disponible sur le site en lecture seule et non téléchargeable. La revue obéira à des consignes éditoriales précises mais **nous n'imposerons aucune limite quant aux nombres de caractères pour chacun des articles**. Chaque auteur disposera ainsi de toute la latitude pour pouvoir exprimer ses idées. Par ailleurs, toute la mise en page sera réalisée par le secrétariat d'édition : nous demanderons uniquement aux intéressés de nous transmettre leurs textes sous format word ou compatible.

Pour toute demande d'information sur ce point, veuillez contacter l'adresse suivante : [jerome.devard@univ-orleans.fr](mailto:jerome.devard@univ-orleans.fr).